

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

**- 3 AVR. 2019**

Dossier complet le :

**- 4 AVR. 2019**

N° d'enregistrement :

**69-DDPP-002**

#### 1. Intitulé du projet

Projet d'optimisation de l'atelier F10 - Site de BASF à Genay

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom **COEZ**

Prénom **Thierry**

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

**BASF AGRI PRODUCTION**

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

**COEZ Thierry**

RCS / SIRET

3	4	3	9	7	9	0	9	2	0	0	0	2	4
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique **SASU**

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1.a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation	<p>Le site est notamment soumis aux rubriques suivantes: - 4120-2-a / 4130-2-a / 4140-2-a / 4331-1 / 1436-2 / 4510-1 / 4511-1</p> <p>Le site est soumis à Autorisation pour ces différentes rubriques. Dans le cadre du projet les quantités présentes dans l'établissement sont augmentées de 10 tonnes sans conduire à un changement de régime (sans dépassement de seuils réglementaires) et sans conduire à l'établissement d'une nouvelle rubrique ICPE.</p>

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Ce projet consiste à réaménager l'atelier F10 pour y faciliter la mise en œuvre des activités, sans modifier les étapes du procédé actuel, au cours duquel des matières actives (en général sous forme de poudre) sont incorporées dans des solvants.

Pour ce projet, une extension à l'atelier F10 sera créée. Cette extension permettra d'accueillir une nouvelle cuve T1007, de 10 m<sup>3</sup>. Un niveau N+1 sera implanté à 3,5 m de hauteur pour accéder au dôme de la cuve.

Au niveau N+2 à 8.5 m, une zone de chargement de poudre dédiée permettra un chargement gravitaire des matières actives solides dans la cuve T1007. Une zone d'habillage et de déshabillage des opérateurs sera également créée à cet étage.

Les recettes des produits déjà préparés dans l'atelier F10 seront révisées pour être mises en œuvre dans la nouvelle cuve T1007. Des modifications mineures seront réalisées sur les équipements actuels de l'atelier F10 pour accompagner ces révisions de modes opératoires.

Aucun travaux de démolition de bâtiment existant n'est prévu concernant le projet d'extension de l'atelier F10.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Le réaménagement de l'atelier F10, incluant l'extension de l'atelier existant et l'ajout d'une cuve 10 m<sup>3</sup>, a pour objectif d'optimiser les lignes de formulations des produits sur le site de BASF à Genay.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Aucun travaux de démolition de bâtiment existant n'est prévu concernant le projet d'extension de l'atelier F10.

Le terrassement est prévu après obtention du permis de construire.

La construction du bâtiment et la mise en place des équipements de formulation suivront. L'extension envisagée du bâtiment F10 est de 300 m<sup>2</sup> (7 m x 43 m), et disposera de 2 étages (niveau 1 = dôme de cuve : 3,5 m de hauteur / niveau 2 = déchargement de poudres : 8,5 m).

L'objectif étant une mise en service de l'extension fin de l'année 2019.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

L'exploitation de l'extension de l'atelier F10 et notamment de la cuve T1007 sera identique à celles des cuves de formulation déjà présentes dans l'atelier F10.

Au niveau N+2 à 8,5 m, une zone de chargement de poudre dédiée permettra un chargement gravitaire des matières actives solides dans la cuve T1007. Une zone d'habillage et de déshabillage des opérateurs sera également créée à cet étage.

Un niveau N+1 sera implanté à 3,5 m de hauteur pour accéder au dôme de la cuve.

Une fois formulé le produit fini sera transféré vers une ligne spécifique pour être conditionné.

Cette première étape terminée, le produit sera transféré vers les installations existantes pour poursuivre le processus de fabrication.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de réaménagement de l'atelier F10 a fait l'objet d'un porter à connaissance dans le cadre d'une modification non substantielle (cf. porter à connaissance 3360.60-PAC-2000-004\_rev6). Il a été transmis à l'Administration en octobre 2018, avant l'entrée en vigueur de ce CERFA. Aujourd'hui, ce formulaire est renseigné et mis en annexe à une mise à jour du porter à connaissance (rev7) prenant en compte les échanges ayant eu lieu depuis novembre avec la DREAL.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur de l'extension projetée	43 m
Largeur de l'extension projetée	7 m
Nombre niveau	2 (N+1 : 3,5 m ; N+2 : 8,5 m)
Hauteur de l'extension projetée	18 m
Superficie de l'extension projetée	300 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet****Adresse et commune(s) d'implantation**

BASF Agri-Production  
ZI Lyon Nord  
Rue Jacquard  
69730 Genay Cedex

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 04° 48' 55" 14 Lat. 45° 53' 33" 29

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

Le projet d'extension exposé ci-dessus est situé sur un site SEVESO Seuil Haut autorisé par Arrêté Préfectoral du 13 août 1996 modifié.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ZI Lyon Nord est concernée par un PPRN Inondation approuvé le 12 décembre 2006.  Cette zone est également concernée par le PPRT des entreprises COATEX et BASF AGRI-PRODUCTION approuvé le 10 novembre 2014.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BASOL n°69.0026 Des travaux d'excavation et de traitement du sol ont été réalisés et achevés en 2001 car des traces de pesticides avaient été identifiés dans le sol et la nappe phréatique. Une surveillance du site et notamment du sol et des eaux souterraines a été imposée par arrêtés préfectoraux complémentaires du 19/11/2001 et du 22 juin 2005.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bien que plusieurs captages AEP se trouvent à quelques kilomètres du site de Genay, celui-ci ne se trouve pas dans le périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 le plus proche est situé à 6 km Nord Est. (cf. chapitre 3.5.1 du porter à connaissance transmis : 3390.60-PAC-2000-004_rev6)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'édifice classé ou inscrit le plus proche est situé à 1,4 km au Nord de l'usine. (cf. chapitre 3.5.2 du porter à connaissance transmis : 3390.60-PAC-2000-004_rev6)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'aura pas d'impact sur les consommations d'eau du site (cf. chapitre 3.2.1 du porter à connaissance 3390.60-PAC-2000-004_rev6).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun drainage ou rejet dans la nappe n'est prévu.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non applicable - il s'agit d'un site de production ne prélevant / réinjectant pas de matériaux dans le sol.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non applicable - il s'agit d'un site de production ne prélevant / réinjectant pas de matériaux dans le sol.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le réaménagement de l'atelier F10 est réalisé à l'intérieur d'un site industriel existant sur une zone déjà partiellement imperméabilisée. Aucun impact n'est attendu sur la faune, la flore ou les habitats. Aucun corridor écologique n'est traversé par le projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone NATURA 2000 la plus proche (La Dombes) est située à 6 km au Nord Est du site (cf. chapitre 3.5.1 du porter à connaissance transmis : 3390.60-PAC-2000-004_rev6).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe dans aucun des périmètres de protection pour le patrimoine (Monuments Historiques). Pas de consommation d'eau potable supplémentaire ou de rejets dans la nappe. Pas d'installation d'équipement générateur de bruit au delà des limites du site supplémentaires. Pas d'incidence sur les zones visées par le PPRT (établissement non SEVESO).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'extension est réalisée sur une zone industrielle existante, à l'intérieur d'un site industriel existant sur des zones déjà partiellement imperméabilisées.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site n'est pas dans les effets des entreprises du PPRT de la ZI de Lyon Nord (usine COATEX).  Concernant l'entreprise UNIVAR, les distances maximales des zones d'effets du site concernant l'incendie généralisé de leur stockage. Les distances des effets dominos associées à ce scénario sont de 30 m. Par conséquent, le seuil des effets dominos n'impacte pas le site de BASF à Genay.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de BASF est concerné par le risque inondation et est soumis au PPRN inondation du Grand Lyon
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet envisagé n'est pas susceptible d'engendrer ou d'être concerné par des risques sanitaires (cf. chapitre 3.3.2 du porter à connaissance du porter à connaissance transmis : 3390.60-PAC-2000-004_rev6)
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'aura pas d'impact sur le trafic à l'intérieur et à l'extérieur du site (cf. chapitre 3.9 du porter à connaissance 3390.60-PAC-2000-004_rev6).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La principale source de bruit liée à l'activité de l'atelier pourra être attribuée au fonctionnement des pompes et de l'agitateur. Néanmoins, les équipements qui seront installés respecteront les exigences applicables aux émissions sonores des machines et seront éloignés des limites du site (70 m).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune problématique odeur n'est à envisager pour ce projet (cf. chapitre 3.8.3 du porter à connaissance 3390.60-PAC-2000-004_rev6).</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'impact du projet en termes de vibration sera nul (cf. chapitre 3.8.2 du porter à connaissance 3390.60-PAC-2000-004_rev6).</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'activité projeté sera dans un local clos limitant l'impact lumineux de cette nouvelle zone (cf. chapitre 3.8.4 du porter à connaissance 3390.60-PAC-2000-004_rev6).</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les activités de formulation sont susceptibles d'induire des rejets atmosphériques.</p> <p>Les nouveaux événements et autres points d'émissions seront collectés et contrôlés, comme c'est déjà le cas aujourd'hui pour l'ensemble des ateliers de production du site.</p> <p>Les émissions de poussières seront confinées au 2e étage du nouveau bâtiment et seront collectées vers le dépoussiéreur existant (filtre absolu).</p> <p>Le projet ne générera pas d'émissions supplémentaires.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le produit conduira à une augmentation de 0,4% de la surface imperméabilisée sur le site qui a une surface totale de 80 365 m<sup>2</sup>.</p> <p>Les eaux pluviales sont rejetées dans le réseau unitaire du site.</p> <p>(cf. chapitre 3.2.2 du porter à connaissance 3390.60-PAC-2000-004_rev6).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux de lavage générées par l'atelier seront incluses dans le processus de gestion des déchets du site et prises en charge par le prestataire pour subir un traitement approprié.</p> <p>(cf. chapitre 3.2.2 du porter à connaissance 3390.60-PAC-2000-004_rev6).</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Aujourd'hui, l'atelier génère des emballages vides et des eaux de lavage.</p> <p>L'optimisation de l'atelier ne modifiera pas les quantités de déchets produites de façon significative.</p> <p>Durant les travaux de création de l'extension de l'atelier F10, des déchets seront générés. La gestion, ainsi que le recyclage de ces déchets seront à la charge des entreprises extérieures travaillant sur le chantier.</p> <p>(cf. chapitre 3.4 du porter à connaissance 3390.60-PAC-2000-004_rev6).</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Area for describing cumulative impacts.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

Area for describing transboundary effects.

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Dans le cadre de ce projet les mesures destinées à éviter ou à réduire les effets négatifs notables sur l'environnement ou la santé humaine sont les suivantes:

- Localisation du projet au centre du site,
- Mise en place d'un filtre absolu H14 permettant de supprimer les émissions de poussières dans l'environnement,
- Optimisation en matière de consommation énergétique des nouveaux équipement afin de limiter la consommation électrique.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet ne devrait pas faire l'objet d'une évaluation environnementale dans la mesure où aucun nouvel impact n'est créé suite à la mise en place de l'extension de l'atelier F10 et de la cuve T1007, car ce type d'activité est déjà réalisé sur le site depuis de nombreuses années.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à GENAY

le, 28 Mars 2019

Signature



